

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 29 MARS 2022 A 20H30**  
**EN MAIRIE**

**PRESENTS** : MM.JP DUPRESSOIR, J.GLÜCK, A.MAUGER, E.MASSET, P.DESOMBRE, B.DELABOS, MMES F.BERNSTEIN, L.SEVESTRE, S.DESANNEAUX, S.COURTY, M.VAN DEN BOSSCHE.

**EXCUSES** : Gabriel VERHAEGHE (procuration à Jean-Paul DUPRESSOIR), Isabelle DURAND (procuration à Julien GLÜCK).

**ABSENTS** : Jean-Luc GARIN, Stéphanie ENOU.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madeleine VAN DEN BOSSCHE.

**I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22/02/2022**

**ACCORD A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**II- COMPTES-RENDUS DE RÉUNION**

**1°) Conseil d'école du 15 Mars 2022 à Martainville (Stéphanie DESANNAUX)**

**Effectif** : l'effectif du R.P.I sera de 260 élèves à la prochaine rentrée scolaire :

- 90 à Servaville soit une moyenne de 22,25 élèves par classe (25 en 2021) soit -8 enfants.
- 105 à Martainville soit une moyenne de 26 élèves par classe (24,75 en 2021) soit + 6 enfants.
- 65 à Auzouville avec une moyenne de 21,6 élèves par classe (21 en 2021) soit + 2 enfants.

Mme Bernstein évoque le nombre d'enfants hors communes (19 sur toutes les classes du R.P.I. soit 8 pour Servaville) qui engendre des frais de location de préfabriqué importants pour le Sivos.

Mr le Maire dit que c'est une question de Conseil d'Ecole et de Sivos qu'il va falloir approfondir pour en connaître les raisons, à savoir dérogations, situation familiales, gardes d'enfants...).

**Orientation des élèves CM2 vers la 6<sup>ème</sup>** : les démarches concernant l'orientation des élèves de CM2 vers la 6<sup>ème</sup> ont débuté (ouverture du portail).

**Inscriptions rentrée scolaire 2022-2023** : à la demande des directrices d'école, toute nouvelle inscription pour la prochaine rentrée scolaire se fera dans les mairies à partir du mois de Juillet.

A compter du mois d'avril 2023 pour toutes les inscriptions. Mme Hunckeler du Sivos se charge de récupérer les 3 clés auprès de l'Académie et les remettre aux mairies d'Auzouville, Martainville et Servaville.

**P.P.M.S** : 2 exercices de prévention prévus sur l'année, le premier a eu lieu le 3 mars et concernait les risques majeurs, et matières dangereuses, malle de matériel (rien à signaler), le second aura lieu sur le 2<sup>ème</sup> trimestre.

**Sorties** : pour Servaville « la troupe chamboultout est venue le 25 Mars, pour Martainville visite de la ferme Bois Guilbert, immersion poneys les 21 et 22 Mars (avec le soutien de l'APE), intervention écriture pour les élèves de CE1, CE2 avec prise en charge du transport par le Sivos, expo peinture à venir à Auzouville.

Pas de classe de découverte prévue jusque fin 2022.

**Projets** : ont été réalisés un shooting photo de Noël et vente de sapins de Noël par l'association des parents d'élèves, carnaval, mardi-gras et à venir, tombola de Pâques, fête des CM2 et kermesse du 25 Juin pour laquelle une réunion devra avoir lieu avec les enseignants.

**Dépenses d'investissements** : pour Martainville, sortie scolaire (600€), pour Servaville achat de tablettes terminé, pour Auzouville reste à déterminer l'achat de livres, achat d'une enceinte Karaoke par l'association APE avec prêt possible pour les écoles. L'APE recherche également des peluches pour la prochaine kermesse du mois de Juin.

## Divers :

- La Directrice de Martainville signale que les élèves de Martainville ont des comportements inadaptés pendant les temps de récréation ou de cantine et que beaucoup de dégâts ont été constatés. Le Maire de Martainville en a été informé par le biais du conseil d'école.
- Le port du masque reste obligatoire dans le bus à partir de 6 ans.
- Rappel des horaires pour la commande et l'annulation des repas reste fixé à la veille ou le vendredi avant 9 heures pour le lundi.
- Les mois de janvier et février ont été très difficiles pour le Sivos avec les nombreuses absences liées au Covid, enseignants non remplacés. De ce fait prise en charge de repas des enfants le jour où il n'y avait pas de remplaçants d'enseignants.
- Problème de dangerosité à Auzouville du car scolaire qui se gare en partie sur le passage piéton et signalé par certains parents d'élèves.
- Demande de matérialisation de places de parking sur la place mais refusée par Mme le Maire d'Auzouville qui en appelle au civisme des parents.
- Prochain conseil d'école : **mardi 17 Juin 2022 à 18 heures à Servaville.**

## **2°) Réunion SIVOS du 24 Mars 2022 (Fabienne BERNSTEIN)**

- Les comptes de gestion, compte administratif et budget ont été votés et acceptés.  
La participation communale 2022 pour Servaville : 147.552,37 € (2021 : 158.769,20 €).
- Les lignes directrices pour la gestion des ressources humaines du Sivos ont été acceptées.
- Création d'un poste de surveillant cantine de 1h30 sur Martainville.
- Augmentation de 6 % des tarifs du prestataire Convivio dès le 1<sup>er</sup> Avril. Il est demandé de négocier d'autres prestations en échange (journées à thème ou de passer à 4 éléments au lieu de 5, procéder à un grammage entre les maternelles et les CM2.
- Prise en charge par le Sivos de repas supplémentaires concernant les enseignants absents et non remplacés.
- Entretiens professionnels positifs et tenus secrets ;
- Etude faite sur les garderies : Servaville a 3 fois plus d'enfants que dans les autres garderies. En moyenne 60 enfants/jour qui varie de 12 à 30 le matin et de 5 à 23 le soir.
- Convention et statuts du Sivos reportés à début 2023 pour démarrage d'une année civile.
- Inscriptions scolaires : elles se feront désormais auprès des mairies et ce, à partir de Juillet 2022.  
A ce jour 19 enfants « hors commune » sont inscrits. Les directrices n'ont pas le droit de demander les lieux de vie.
- Sondage auprès des parents pour l'ouverture d'un centre de loisirs. Mme Hunckeler va étudier le projet avec dans un premier temps recherche d'un local.

## **3°) Réunion des Bassins Versants de l'Andelle à Croisy (Jean-Paul DUPRESSOIR)**

L'ordre du jour concernait le vote du compte de gestion, compte administratif et budget qui ont été votés et acceptés.

## **4°) Réunion Siaepa (Jean-Paul DUPRESSOIR)**

- Vote du compte de gestion, compte administratif et budget votés et acceptés.
- Problème interne de personnel : actuellement 3 secrétaires dont une s'est mise en disponibilité pour une durée de 6 mois, la deuxième est en congés maternité.

## **5°) Réunion communication du 03/03/2022 (Julien GLÜCK)**

Panneau-pocket : demande de Mr Glück pour être secondé concernant la publication d'informations sur panneau-pocket. Mr Emmanuel Delaunay accepte cette tâche.

Mr le Maire demande qu'il nous fournisse ses adresses mail et numéro de téléphone.

Note d'informations municipales : elle est actuellement rédigée par Mr Philippe Lemaitre qui se charge également de la mise en ligne de toutes les infos qui lui sont transmises sur Internet.

Mme Van Den Bossche aide à la réalisation de la carte de vœux et la mise à jour du site internet.

**Nouveauté** : une nouvelle rubrique va être ajoutée et qui s'appellera « zoom sur ....quelquechose, ou quelqu'un ou sur un point particulier ; l'idée étant de la rendre plus attractive. La prochaine note d'informations du mois d'avril aura son zoom sur « le budget et son fonctionnement » (Julien Glück) ainsi que sur « le décès du doyen de Servaville » (Mr Lemaitre).

En mai : zoom sur la « fête du village et le comité des fêtes » (Stéphanie Desannaux) ;

En juin : zoom sur les « secrétaires de mairie avec le départ en retraite de Gisèle Michalski et son remplacement » (Alban Mauger) ;

En juillet et Août : pas de note d'informations municipales ;

En Septembre : Zoom sur « tout savoir sur l'école » (Sabrina Courty) ;

En Octobre : Zoom sur les nouveaux membres du CMJ (Emmanuel Delaunay) ;

Revue annuelle 2023 : la commission souhaite créer une revue plus complète avec les activités à venir, état-civil 2022 (uniquement le nombre).

Tous ces points seront revus lors de la prochaine réunion du 31/03/2022 à 20H30 en mairie.

### **6° Réunion C.M.J. (Alban MAUGER)**

Chasse aux œufs de Pâques : dimanche 17/04/2022, 2 zones de recherche pour petits et grands à l'espace Dugelay, petite buvette avec café et jus d'oranges. Les œufs ont été achetés.

Parcours santé : installation du matériel le 23/04/2022 matin. Les enfants arriveront à 14h. Demande de bénévoles pour l'installation. Voir éventuellement avec les pompiers pour avoir 3 ou 4 bénévoles. Monsieur le Maire propose de se mettre en rapport avec José Pinot pour le piquetage qui devrait être réalisé avant l'installation.

Julien Glück précise que les jeux doivent également être identifiés avant l'installation (dénomination, références, caractéristiques en fonction de la taille des enfants ou adultes, photos). Un registre des jeux existants est disponible en mairie et sera à compléter.

Divers : il a été demandé aux enfants du CMJ de donner des idées d'éventuelles activités à venir. Un atelier de gestes aux premiers secours avec les pompiers a été retenu. Un courrier de demande doit être adressé aux pompiers.

### **7° Réunion club des anciens – assemblée générale du 10/03/2022 à 18 heures (Fabienne BERNSTEIN).**

Présentée par le Président Mr Robin et Mme Sevestre, secrétaire.

A l'ordre du jour : modification des statuts, rapport d'activité 2021, bilan comptable 2021, élection des membres du bureau, projets d'activités 2022, informations diverses.

Statuts : modifiés suite à la réunion de bureau qui s'est tenue le 19/01/2021. Le Club de l'Amitié de Servaville-Salmonville remplacera le Club des Anciens de Servaville-Salmonville. Cette modification sera envoyée à la Préfecture et diffusée au Journal Officiel.

Rapport d'activités 2021 : étant donné la pandémie, les activités ont été restreintes, à savoir : un en voyage en Ardèche, une journée sortie « cabaret Vitotel », reprise des après-midis jeux à partir du mois de novembre 2021.

Bilan comptable 2021 :

- excédent 2021 de 1.028,43 € ;
- disponibilité au 31/12/2021 : 7.978,83 € ;
- subvention mairie : 600 € ;
- subvention département : 540 € ;
- pas de cotisation adhérent pour cause sanitaire.

Election des membres du bureau : démission de deux membres du bureau pour raison de santé (Mme Edith Dugelay et Mr Denis Vallée) sans remplacement faute de candidat. Tous les membres en place ont été réélus à l'unanimité dans leur poste réciproque.

Projet d'activités 2022 : sortie à Forges-Les-Eaux – spectacle « y'a d'la joie » le 15/04/2022, repas du club 15/06/2022, sortie au centre historique minier de Lewarde début juin, une semaine en Alsace du 19 au 25 septembre 2022 et sortie en soirée prévue en novembre 2022 au Moulin Rouge.

A ce jour le club compte 55 inscrits.

### III- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

#### 1°) Vue d'ensemble budgétaire 2022

	<u>Investissements</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total des sections</u>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	522.895,55	790.513,36	1.313.408,91
<b>DEPENSES</b>	522.895,55	790.513,36	1.313.408,91

#### VOTE ET ACCEPTE A L'UNANIMITE

#### 2°) Fonctionnement dépenses

Des précisions sont apportées sur certains articles budgétaires :

- 60631 : le Sivos va prendre en charge les produits d'entretien au prorata du nombre d'élèves ;
- 6064 : photocopies mairie, école ;
- 61521 : prévision d'une clôture grillagée rue du Moulin pour la citerne incendie ;
- 615221 : entretien des bâtiments ;
- 615231 : un nettoyage des canalisations de l'école du bas est prévu par l'entreprise Damade qui nous a remis un devis de 1200 € hors taxes.
- 6161 : contrats négociés avec Groupama en 2021 et renégociation en cours avec un autre assureur et pour lequel nous attendons la proposition tarifaire.
- 6226 : frais de notaire cession de terrain citerne, frais de bornage (744 €), affaire Hébert/commune de Servaville (1<sup>ère</sup> requête).
- 6232 : CMJ (800 €), fleurs (décès, mariage), jouets, livres, bonbons (noël).
- 6288 : dépenses prestataire Relais Horizon, feu d'artifice, spectacle de Noël.
- 65548 :
  - ❖ Interlude : 1 adulte (150 €) + 2 interventions dans les écoles (350 €), soit 500 €.
  - ❖ Syndicat des Collèges : à la baisse par rapport à 2021.
  - ❖ Sivos : participation réelle de 147.552,37 € mais maintenue à 163.500 € car achats à prévoir pour le Sivos).
  - ❖ Fond d'Aide aux Jeunes : suite à une demande de participation volontaire du Département une participation de 264,04 € leur sera versée pour 2022.
- 6574 : subventions aux associations : nouvelle subvention Solidarité Ukraine (500 €) choix du bénéficiaire en cours Croix Rouge ou Fondation de France.

Monsieur le Maire fait remarquer que l'APE n'a pas fait de demande de subvention.

- 66111 : à la baisse par rapport à 2021 mais sera à nouveau en hausse en 2023. Il comprend également les intérêts concernant les deux nouveaux emprunts contractés.

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>176.480,47</b>	<b>181 289,63</b>	<b>181 289,63</b>
60611	Eau et Assainissement	2.200,00	2.000,00	2.000,00
60612	Energie Electricité	25.000,00	27.000,00	27.000,00
60621	Combustibles	10.000,00	15.000,00	15.000,00
60622	Carburants	1.900 ,00	1.900,00	1.900,00
60631	Fournitures d'entretien	5.500,00	5.000,00	5.000,00
60632	Fournitures petit équipement	5.628,00	4.000,00	4.000,00
60636	Vêtements de travail	500,00	600,00	600,00
6064	Fournitures administratives	2.000,00	4.000,00	4.000,00
6135	Locations mobilières	5.000,00	5.200,00	5.200,00
61521	Entretien de terrains	1.500,00	2.500,00	2.500,00
615221	Entretien réparations bâtiments publics	58.158,87	61.496,40	61.496,40
615231	Entretien réparations voirie	2.500,00	2.500,00	2.500,00
615232	Entretien réparations réseaux	3.000 ,00	1.000,00	1.000,00
61551	Entretien matériel roulant	5.000,00	5.000,00	5.000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1.000,00	00,00	00,00
6156	Maintenance	9.000,00	9.000,00	9.000,00
6161	Multirisques	9.843,60	7.213,23	7.213,23
6182	Documentation générale et technique	350,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	1.500 ,00	3.500,00	3.500,00
6231	Annonces et insertions	0.00	250,00	250,00
6232	Fêtes et cérémonies	4.000,00	5.000,00	5.000,00
6261	Frais d'affranchissement	1.000,00	700,00	700,00
6262	Frais de télécommunications	5.000,00	5.000,00	5.000,00
6288	Autres services extérieurs	15.670,00	12.700,00	12.700,00
63512	Taxes foncières	230,00	230,00	230,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>215.000,00</b>	<b>216.000,00</b>	<b>216.000,00</b>
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2.500,00	2.500,00	2.500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	500,00	500,00	500,00
6411	Personnel titulaire	140 000,00	140 000,00	140 000,00
6413	Personnel non titulaire	5.400 ,00	5.400,00	5.400,00
6415	Indemnité inflation	0.00	600 ,00	600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	28.000,00	28.000,00	28.000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	30.776,00	31.000,00	31.000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	6.400,00	6.400,00	6.400,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	824,00	900,00	900,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	600,00	700,00	700,00
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>43.470,00</b>	<b>43.470,00</b>	<b>43.470,00</b>
739221	FNGIR	43.470,00	43.470,00	43.470,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>236.531,00</b>	<b>245.616,00</b>	<b>245.616,00</b>
6531	Indemnités	38.000,00	38.000,00	38.000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	50,00	50,00	50,00
6553	Service Incendie	17.071,00	17.556,00	17.556,00
65548	Autres contributions	171.000,00	176.000,00	176.000,00
6574	Subv. fonct. Associat. personnes privées	10.400,00	14.000,00	14.000,00
65888	Autres	10,00	10,00	10,00

656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (à) = 011 + 012 + 014 + 65 + 656</b>		<b>670.481,47</b>	<b>686.375,63</b>	<b>686.375,63</b>
66	Charges financières (b)	8.273,28	7.465,16	7.465,16
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7.685,33	7.014,89	7.014,89
661138	Remb.Int.emprunt transf.Autres tiers	587,95	300,27	300,27
6688	Autres	0,00	150,00	150,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>500,00</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>
678	Autres charges exceptionnelles (c)	500,00	00,00	00,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>
022	Dépenses imprévues (e)	17.579,64	23.581,00	23.581,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>696.834,39</b>	<b>717.421,79</b>	<b>717.421,79</b>
023	Virement à la section d'investissement	28.796,36	71.211,95	71.211,95
<b>042</b>	<b>Opérat*ordre transfert entre section (7) (8) (9)</b>	<b>2.410,25</b>	<b>1.879,62</b>	<b>1.879,62</b>
<b>6811</b>	<b>Dot.amort. et prov.Immos incorporelles</b>	<b>2.410,25</b>	<b>1.879,62</b>	<b>1.879,62</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTON D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>31.206,61</b>	<b>73.091,57</b>	<b>73.091,57</b>
043	Opérat*ordre intérieur de la section (10)	00,00	00,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>31.206,61</b>	<b>73.091,57</b>	<b>73.091,57</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>728.041,00</b>	<b>790.513,36</b>	<b>790.516,36</b>
				+
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>				<b>00,00</b>
				+
<b>D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>				<b>00,00</b>
				=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>790.513,36</b>

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	00,00
Montant des ICNE de l'exercice n-1	00,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	00,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

### 3°) Fonctionnement Recettes

- 73111 : 353.171 € (en hausse par rapport à 2021) ;  
Certaines recettes (dotations de l'Etat) ne nous étant pas encore parvenues à ce jour, certains montants reportés sont les mêmes qu'en 2021.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>2.000,00</b>	<b>2.000,00</b>	<b>2.000,00</b>
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	2.000,00	2.000,00	2.000,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes divers</b>	<b>1.946,14</b>	<b>1.327,00</b>	<b>1.327,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	1.820,14	1.200,00	1.200,00
70323	Redev.occupat* domaine public communal	126,00	127,00	127,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>378.049,00</b>	<b>391.571,00</b>	<b>391.571,00</b>
73111	Impôts Directs locaux	340.435,00	353.571,00	353.571,00
73211	Attribution de compensation	16.614,00	16.000,00	16.000,00
73223	Fonds péréquation ress.com. et intercom.	21.000,00	22.000,00	22.000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>275.528,57</b>	<b>116.204,00</b>	<b>116.204,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	116.204,00	56.580,00	56.580,00
74121	Dotation de solidarité rurale	56.580,00	49.210,00	49.210,00
74127	Dotation nationale de péréquation	49.210,00	2.310,33	2.310,33
744	F.C.T.V.A.	3.197,57	20.000,00	20.000,00
7482	Compens.perte taxe add.droits mutations	20.000,00	27.000,00	27.000,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	27.000,00	27.000,00	27.000,00
74834	Etat-Compens.exonérat*taxes foncières	3.337,00	3.347,00	3.347,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>2.000,88</b>	<b>5.010,00</b>	<b>5.010,00</b>
752	Revenus des immeubles	2.000,00	5.000,00	5.000,00
7588	Autres produits div.de gestion courante	0,88	10,00	10,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>659.524,59</b>	<b>674.559,33</b>	<b>674.559,33</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>
77	Produits exceptionnels(c )	58,30	230,00	230,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	8,30	00,00	00,00
7788	Produits exceptionnels divers	50,00	230,00	230,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>659.582,89</b>	<b>674.789,33</b>	<b>674.789,33</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	00,00	00,00	00,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (9)	00,00	00,00	00,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>00,00</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>659.582,89</b>	<b>674.789,33</b>	<b>674.789,33</b>
				+
<b>RESTES A REALISER N61 (10)</b>				<b>00,00</b>
				+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>				<b>115.724,03</b>
				=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>790.513,36</b>

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

<b>Montant des ICNE de l'exercice</b>	<b>00,00</b>
<b>Montant des ICNE de l'exercice n-1</b>	<b>00,00</b>
<b>= Différence ICNE N - ICNE N-1</b>	<b>00,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) Cf. Modalités de vote I-B.  
 (3) Hors restes à réaliser.  
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.  
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
 (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

### 4° Investissements dépenses

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	00,00	7.125,64	7.125,64
2031	Frais d'études	00,00	7.125,64	7.125,64
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>6.000,00</b>	<b>00,00</b>	<b>0,00</b>
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	6.000,00	00,00	00,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>120.980,07</b>	<b>296.122,93</b>	<b>296.122,96</b>
2128	Autres agencements et aménagements	3.718,84	232.853,75	232.853,75
21534	Réseaux d'électrification	47.650,56	00,00	00,00
21538	Autres réseaux	00,00	6.177,05	6.177,05
21568	Autres matériels outillage incendie	40.451,86	42.510,78	42.510,78
21571	Matériel roulant	18.388,36	45,00	45,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2.755,00	00,00	00,00
2158	Autres installat* matériel et outillage	00,00	600,00	600,00
2181	Installations générales agencements	1.869,00	6.062,52	6.062,52
2183	Matériel de bureau et informatique	1.311,00	00,00	00,00
2184	Mobilier	1.586,70	0,00	00,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3.298,75	7.873,83	7.873,83
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opération)</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opération)</b>	<b>0,00</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>126.980,07</b>	<b>303.248,57</b>	<b>303.248,57</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunt s et dettes assimilées</b>	<b>59.171,22</b>	<b>46.926,33</b>	<b>46.926,33</b>
1641	Emprunts en euros	52.603,35	40.070,82	40.070,82
168758	Dettes, autres groupements	6.567,87	6.855,51	6.855,51



18	Compte de liaison : affectat* BA, (régie)	00,00	00,00	00,00
26	Participati* et créances rattachées	00,00	00,00	00,00
27	Autres immobilisations financières	00,00	00,00	00,00
020	Dépenses imprévues	1.219,69	20.400,00	20.400,00
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>60.390,91</b>	<b>67.326,33</b>	<b>67.326,33</b>
4581003	Opération sous mandat n° 02 (6)	00,00	83.332,29	83.332,29
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>00,00</b>	<b>83.332,29</b>	<b>83.332,29</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>187.370,98</b>	<b>453.907,19</b>	<b>453.907,19</b>
<b>040</b>	<b>Opérat* ordre transfert entre sections (7)</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	00,00	00,00	00,00
	Charges transférées (9)	00,00	00,00	00,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>00,00</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>187.370,98</b>	<b>453.907,19</b>	<b>453.907,19</b>

		+
<b>RESTES A REALISER (11)</b>		<b>61.719,95</b>
		+
<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>		<b>7.268,41</b>
		=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>522.895,55</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## **VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

### **5° Investissements recettes**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissements (hors 138)</b>	<b>30.913,68</b>	<b>119.409,36</b>	<b>119.409,36</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ.nationaux	13.391,84	81.672,21	81.672,21
<b>1323</b>	<b>Subv. non transf. D départements</b>	<b>12.499,90</b>	<b>8.729,64</b>	<b>8.729,64</b>
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	5.021,94	00,00	00,00
<b>1342</b>	<b>Amendes de police non transférable</b>	<b>00,00</b>	<b>29.007,51</b>	<b>29.007,51</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>65.650,56</b>	<b>135.000,00</b>	<b>135.000,00</b>
1641	Emprunts en euros	00,00	00,00	00,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>	<b>00,00</b>

21	Immobilisations corporelles	00,00	00,00	00,00
22	Immobilisations reçues en affectation	00,00	00,00	00,00
23	Immobilisations en cours			
<b>Total des recettes d'équipement</b>		96.564,24	254.409,36	254.409,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	106.177,15	112.062,33	112.062,33
10222	F.C.T..V.A	9.169,06	37.073,97	37.073,97
10226	Taxe d'aménagement	3.000,00	6.000,00	6.000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	94.008,09	68.988,36	68.988,36
138	Autres subv° Invest.non transf.	00,00	00,00	00,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	00,00	00,00	00,00
18	Compte de liaison : affectat* BA, régie)	00,00	00,00	00,00
26	Participati* et créances rattachées	00,00	00,00	00,00
27	Autres immobilisations financières	00,00	00,00	00,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	34.320,00	00,00	00,00
<b>Total des recettes financières</b>		140.497,15	112.062,33	112.062,33
4582003	Recettes (Subv. par mandat) (5)	00,00	83.332,29	83.332,29
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		00,00	83.332,29	83.332,29
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		237.061,39	449.803,98	449.803,98
021	Virement de la section de fonctionnement	28.796,36	71.211,95	71.211,95
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2.410,25	1.879,62	1.879,62
28031	Frais d'Etudes	816,48	816,48	816,48
28041512	G.F.P rat. : Bâtiments, installations	500,77	664,00	664,00
28041582	G.F.P. : Bâtiments, installations	1.093,00	399,14	399,14
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		31.206,61	73.091,57	73.091,57
041	Opérations patrimoniales (9)	00,00	00,00	00,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		31.206,61	73.091,57	73.091,57
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		268.268,00	522.895,55	522.895,55

	+
<b>RESTES A REALISER (N-1) (10)</b>	<b>00,00</b>
	+
<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>00,00</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>522.895,55</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

### **VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

## 6°) Notice explicative

### PRESENTATION DU BUDGET 2022

#### LE BUDGET GLOBAL 2022 A ETE VOTE EN EQUILIBRE EN DEPENSES ET EN RECETTES A :

**1 313 408.91 €**

#### LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT EST EQUILIBRE EN DEPENSES ET RECETTES A :

**790 513.36 €**

*Le calcul en % des recettes et des dépenses de fonctionnement sont calculées sur le budget global :*

#### Recettes :

- Revenus des taxes pour un montant de **391 571.00 €**, soit **29.81 %**
- Dotations de l'Etat pour un montant de **274 651,33 €**, soit **20.91 %**
- Résultat de l'excédent reporté, pour un montant de **115 724,03 €**, soit **8.81 %**
- Recettes provenant des remboursements d'indemnités journalières, location d'immeubles et concessions cimetièrè, pour un montant de **8 567.00 €**, soit **0.65 %**

#### Dépenses :

- Charges à caractère général de **181 289,63 €**, soit **13.80 %**
- Charges de personnel de **216 000 €**, soit **16.44 %**
- Charges de gestion courante pour **245 616 €**, soit **18.70%**, (*contribution aux organismes de regroupement pour 176 000 €, soit 13,40 %, dont 163 500 € au Syndicat Scolaire (SIVOS), soit 12.45 %*)
- Reversements sur F.N.G.I.R pour **43 470,00 €**, soit **3,31 %**, charges financières pour **7 465,16 €** soit **0,57 %**, virements à la section d'investissements pour **71 211,95 €** soit **5,42 %**, dépenses imprévues de fonctionnement pour **23 581.00 €** soit **1.80%**, dépenses d'ordre pour **1 879,62 €** soit **0,14 %**.

#### LE BUDGET D'INVESTISSEMENT EST EQUILIBRE EN DEPENSES ET RECETTES A :

**522 895.55 €**

#### Recettes :

- Subventions d'investissements pour : **119 409.36 €**

Ces recettes viendront financer le projet de la dernière tranche de travaux de sécurisation de la traversée de bourg (RD.62), la défense contre l'incendie par la pose d'une citerne de 120 m<sup>3</sup> rue du Moulin.

- F.C.T.V.A, taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement **112 062,33 €**
- Nouveaux emprunts contractés auprès du Crédit Agricole **135 000,00 €**
- Opération sous mandat **83 332,29 €**
- Virement de la section de fonctionnement pour : **71 211,95 €**
- Opérations ordre **1 879.62 €**

#### Dépenses

- Emprunts et dettes pour : **46 926.33 €**
- Frais d'études **7 138.80 €**
- Travaux fond de concours voirie pour : **6.000,00 €**
- Dépenses à subdiviser par mandat : **83 332,29 €**
- Travaux d'investissements pour : **351 829,72 €**
- Déficit d'investissements reporté pour : **7 268,41 €**
- Dépenses imprévues d'investissement **20 400.00 €**

#### VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

## 7°) Investissements prévisionnels 2022

N° ARTICLE	DESIGNATION	RESTES A REALISER	DEVIS HT	DEVIS TTC
2031	Frais d'études RD 62	13.16 €	5 949.00 €	7 138.80 €
<b>203</b>	<b>FRAIS D'ETUDES</b>	<b>13.16 €</b>	<b>5 949.00 €</b>	<b>7 138.80 €</b>
2041512/040	RUE DU MOULIN	6 000.00 €	5.000,00 €	6.000,00 €
<b>204</b>	<b>BATIMENTS ET INSTALLATIONS</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>5.000,00 €</b>	<b>6.000,00 €</b>
2128	RUE DES ROUGEMENTS (centre bourg -fin du village)	2.40 €	263.490,37 €	316.188,44 €
<b>2128</b>	<b>AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAIN</b>	<b>2.40 €</b>	<b>263.490,37 €</b>	<b>316.188,44 €</b>
21534	ECLAIRAGE PUBLIC LED	47.650,56 €	39.708,80 €	47.650,56 €
<b>21534</b>	<b>RESEAUX ELECTRIFICATION</b>	<b>47.650,56 €</b>	<b>39.708,80 €</b>	<b>47.650,56 €</b>
21538	ECLAIRAGE SALLE DES SPORTS		5.147,54 €	6.177,05 €
<b>21538</b>	<b>AUTRES RESEAUX</b>	-	5.147,54 €	6.177,05 €
21568	ASPIRATEUR EAU ET POUSSIÈRE (pour atelier et SDS)	217.83 €	145,25 €	174,30 €
21568	EXTINCTEURS (5)		543,36 €	652,03 €
21568	MATERIEL, OUTILLAGE ET D'INCENDIE DE DEFENSE CIVILE 1 citerne incendie = 40 074,00 € TTC 1 compteur 1 828,28 € TTC	- €	34 918.57 €	41 902.28 €
<b>21568</b>	<b>AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE ET DE DEFENSE CIVILE</b>	<b>217.83 €</b>	<b>35 607,18 €</b>	<b>42 728,61 €</b>
21571	PORTE VELOS (mairie)	135.00 €	150.00 €	180.00 €
<b>2157</b>	<b>MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE</b>	<b>135.00 €</b>	<b>150.00 €</b>	<b>180.00 €</b>
2158	BETONNIERE, DIVERS MATERIELS		500.00 €	600.00 €
<b>2158</b>	<b>INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES,AUTRES</b>	- €	<b>500.00 €</b>	<b>600.00 €</b>
2181	TABLE CUISINE	1.869,00 €	663.85 €	796.62 €
2181	CHARIOT DE CUISINE		418.20 €	501.84 €
2181	PLAQUE FEUX GAZ		1 848.75 €	2 218.50 €

N° ARTICLE	DESIGNATION	RESTES A REALISER	DEVIS HT	DEVIS TTC
2181	FOUR REMISE EN TEMPERATURE		3 678.80 €	4 414.56 €
<b>2181</b>	<b>INSTALLATIONS GENERALE, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS</b>	<b>1 869.00 €</b>	<b>6.609,60 €</b>	<b>7.931,52 €</b>
2183	ORDINATEUR SECRETAIRE + PRESTATION BERGER LEVRAULT	3 482.48 €	1 704.00 €	3.337,98 €
2183	SONO (RAR)	2 349.52 €	1.957,93 €	2.349,52 €
2183	DESTRUCTEUR PAPIER		120,42 €	144,50 €
<b>2183</b>	<b>MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE</b>	<b>5 832.00 €</b>	<b>3.782,35 €</b>	<b>5.832,00 €</b>
2188	PARCOURS SANTE		2 903.94 €	3 484.85 €
2188	BUTS de FOOT		699.48 €	839.38 €
2188	ILLUMINATIONS		2 100.00 €	2 520.00 €
2188	DEFIBRILATEUR		858,00 €	1.029,60 €
<b>2188</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>- €</b>	<b>5 703.42 €</b>	<b>7.873,83 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>61 719.95 €</b>	<b>372.506,26 €</b>	<b>448.300,81 €</b>

#### IV- DELIBERATIONS

##### 1° Approbation du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présentes vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de **790.513,36 €** et en dépenses et recettes d'investissements à : **522.895,55 €**.

**SOIT UN TOTAL BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2022  
EQUILIBRE EN RECETTES ET DEPENSES A :**

**1.313.408,91 €**

**VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

##### 2° Tableau des taxes directes locales 2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux 2021 pour l'année 2022 concernant les deux taxes, comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 45,94 %
- Taxe foncière non bâtie : 39,38 %.

**VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

### **3°- Tableau des subventions – Année 2022 (article 6574) -**

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2022 :

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>2022</b>
Comité des Fêtes – Servaville	2.000,00 €
A.S.C.S.S. – Servaville	1.900,00 €
C.C.A.S. – Servaville	4.800,00 €
Club des Anciens – Servaville	1.000,00 €
Coopérative Scolaire	900,00 €
Exposition Peintre (ASCSS)	1.500,00 €
A.D.M.R.	400,00 €
Union Musicale de Ry	-
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Servaville	250,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Servaville (Ste Barbe)	-
Association la Farandole Ry	-
Solidarité Ukraine	500,00 €
Association Pétanque	250,00 €
Dépenses imprévues	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14.000,00 €</b>

### **VOTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

#### **4° - Emprunt de 135.000 € auprès du Crédit Agricole – financement de la finalisation des travaux de sécurisation de traversée de bourg RD.62 et une citerne incendie de 120 m<sup>3</sup> rue du Moulin.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour faire face aux travaux d'investissements désignés ci-dessus, la commune devra avoir recours à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après échange de vues :

- **Prend en considération** et approuve le projet qui lui est présenté.
- **Détermine** comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.
  - Mode de financement proposé :
    - Emprunt moyen terme 90.000 € (quatre vingt dix mille euros) ;
    - Préfinancement du F.C.T.V.A 45.000 € (quarante cinq mille euros).
- **Décide** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus-décrit, soit :

**MONTANT GLOBAL HT DE L'OPERATION : 298.408,94 €**

- **Financement « moyen terme »**
  - Taux actuel : **0,85 %**
  - Durée du Crédit : **9 ans**
  - Modalités de remboursement : **Trimestriel**
  - Type d'échéances : **Echéances constantes de 2.599,50 €**
  - Frais de dossier : **100 €**



- **Financement « F.C.T.V.A. »**  
 Montant de l'emprunt : **45.000,00 €**  
 Taux actuel : **0,64 %**  
 Durée du Crédit : **2 années avec paiement du capital in fine**  
 Modalités de remboursement : **Trimestriel**  
 Type d'échéances : **Echéances constantes de 72,00 €/trimestre**  
 Frais de dossier : **50,00 €**

- **Prend l'engagement** au nom de la Collectivité :
  - **D'inscrire** en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
  - **Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr le Maire de la Commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

#### **4° - Participation Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.) 2022.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Département nous a sollicité par courrier en date du 21 Mars 2022 pour une participation volontaire au dispositif du fonds d'aide aux jeunes (FAJ). La politique publique départementale en faveur des jeunes demeurant d'une grande utilité en cette période difficile.

**Vu**

- La proposition du Département d'une participation volontaire des communes calculée sur la base de 0.23 euros par habitant.
- Que la commune de Servaville-Salmonville est de 1.148 habitants

Sur proposition du Conseil Municipal, il est décidé que :

- La commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE participera au financement du fonds d'aide aux jeunes (F.A.J. 2022).
- La commune opte pour une participation de 264,04 euros (soit : 1.148 habitants x 0.23 € par habitant).

**VOTEE ET ACCEPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

## **V- URBANISME**

### **1°) Présentation des permis de construire et déclarations préalables :**

<b>DECLARATIONS PREALABLES</b>		
Mr LEBLOND Philippe	180 rue des Rougemonts	Division de parcelle
Mr VANDRILLE Jackie	90, allée des Mésanges	Mur + serre adossée à la maison
Mr CARPENTIER Mickaël	95, allée des Champs	Abri de jardin
Mr DOUBLET Francis	Rue de l'Ancien Manoir	Détachement d'un lot à bâtir

### **2°) Nom du nouveau lotissement rue de la Briqueterie**

Le nom de la rue des Frênes a été communiqué au lotisseur F.E.I.  
 Ils doivent commencer la publicité pour la vente des terrains.

## VI –INFOS DIVERSES

**1°) C.C.A.S.** : Une réunion a eu lieu le 24 Février au cours de laquelle :

- Ont été votés et acceptés le compte de gestion, le compte administratif et le budget 2022.
- Le repas communal du 8 mai est reporté à une date ultérieure en raison de la situation sanitaire actuelle.
- Démission de Brigitte KERRIEN qui avait été nommée en qualité de personne extérieure. Mr Emmanuel Delaunay a été proposé pour la remplacer et sera nommé lors de la prochaine réunion de C.C.A.S.

**2°) Commémoration du 8 Mai** : le Dimanche 8 Mai à 11h au Monument aux Morts avec la participation des élus, CMJ, pompiers, population. A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente, offert par la municipalité.

**3°) Eclairage public** : le changement de lanternes en led est terminé y compris la rue du Moulin.

**4°) Travaux du Département** : rencontre avec Mr Folligné Responsable au Département concernant des travaux qui auront lieu courant deuxième semestre 2022 rue de la Fosse aux Loups avec reprise des accotements (direction centre Servaville vers la RN.31), remblaiements, remise à niveau des talus, nivellement (photos à disposition en mairie pour situer les travaux).

**5°) Chauffage salle polyvalente** : Mr Glück informe que l'étude est en cours.

-Une première offre a été reçue par l'entreprise Devilloise pour un devis d'environ 30.000 € mais avec un chauffage par aérothermes qui consomme plus que le chauffage existant.

- Rencontre avec Mr Bruno Lacheret : le plan de la salle lui a été remis et doivent nous remettre leur offre en adéquation avec notre cahier des charges.

- Rendez-vous est pris avec l'entreprise Hauville Jeudi 07/04/2022 à 18 h.

- La sté Palluel a également été consulté et sommes en attente de leur offre.

**5°) Remplacement d'un carreau cassé à la salle des sports.**

**6°) Inscriptions pour la chasse aux œufs** : Mr le Maire souhaite que l'année prochaine les inscriptions soient prises en charge par la commission C.M.J. car perte de temps, obligés de relancer les gens qui ont remis leur inscription sans la participation.

**7°) Eclairage public** : par souci d'économie, l'éclairage public sera éteint du 02/05/2022 au 06/09/2022.

**8°) Dates à retenir :**

- Fête du village : elle aura lieu les 21 et 22 Mai 2022. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à 11H30 (Lucette Sevestre se charge de la préparation).

- Vernissage expo peintures A.S.C.S.S. : Samedi 2 avril 2022

- Elections : les dimanches 10 et 24 Avril 2022

- Commission Travaux pour le RD 62 : jeudi 28/04/2022 à 9h en mairie.

- Prochain conseil Municipal le 03/05/2022.

- Elections législatives : les dimanches 12 et 19 juin 2022. Le tableau des permanences sera vu lors du conseil municipal du 03/05/2022.

**9°) Décès** de Mr Crouin, doyen de la commune – enterrement le 01/04/2022 à l'église de Servaville.

**10°) Recrutement secrétaire** : 5 candidatures réceptionnées dont un homme retraité âgé de 60 ans (candidature non retenue). 4 candidates ont été reçues et une candidate écartée définitivement, deux candidates n'ont pas donné suite (une candidate dont les horaires ne convenaient pas, et une autre ayant accepté un autre poste). Une deuxième rencontre est prévue avec la dernière candidate qui habite Préaux et travaille actuellement au Sivom de Ry. Elle semble correspondre au profil recherché. L'emploi serait à pourvoir au 01/06/2022 pour travailler en binôme avec Mme Michalski jusqu'à son départ.

## VII-QUESTIONS DIVERSES

Mr Mauger : demande de réouverture de l'arrêt de bus près de chez Mme Dugelay. 3 ou 4 enfants collégiens devront y prendre le bus à la prochaine rentrée scolaire et emprunter le chemin de randonnée près de chez Mme Dugelay pour rentrer à leur domicile. A priori le bus des collégiens ne s'arrête pas à cet arrêt actuellement.

Mr le Maire demande de se rapprocher du Syndicat des Collèges pour remettre en service cet arrêt de bus ou voir éventuellement avec eux quelle personne contacter pour en faire la demande.

*La séance est levée à 23h30.*